

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE ZAESSINGUE
SEANCE DU 31 MAI 2021

Sur invitation du Maire Roger ZINNIGER en date du 25 mai 2021, le Conseil Municipal s'est réuni le 31 mai 2021 à 19 H 30 à la mairie de Zaessingue.

Présents : Roger ZINNIGER, Jean-Marc FREY, Pascal NAAS, Laurence GUERRA, Philippe NAAS, Béatrice PINA, Thierry KIEN, Noémie WINDENBERGER, Nathalie BREI, Valérie KELLER, Emmanuel WILHELM

Ordre du jour :

- 1 - Adoption du compte-rendu de la séance du 12 avril 2021
- 2 - Taxe d'aménagement
- 3 - SLA : constitution d'un groupement de commande pour la réalisation de levés géoréférencés des réseaux d'éclairage public
- 4 - Ecole : action en justice
- 5 - Divers
 - DM 1 /2021
 - Ecole
 - Comptes-rendus des réunions Maire/Adjoints

**POINT 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU 12 AVRIL 2021**

Le procès-verbal a été transmis aux Conseillers. Il est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

M. Philippe NAAS est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

POINT 2 - TAXE D'AMENAGEMENT

Après avoir entendu les explications du Maire,

Vu la délibération du 21 novembre 2011 instituant la taxe d'aménagement communale au taux de 1 %

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement avec un taux de 3 %. Ce taux reste modifiable chaque année.

POINT 3 - SLA : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA REALISATION DE LEVES GEOREFERENCES DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

La réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux dite « réforme anti-endommagement DT-DICT » impose aux exploitants de réseaux considérés comme sensibles tels que l'éclairage public et la signalisation lumineuse, la mise en place d'une cartographie de leurs ouvrages (y compris les ouvrages enterrés) selon des modalités précises.

SAINT-LOUIS Agglomération et ses communes membres sont directement concernées par cette réglementation, car exploitant des réseaux d'éclairage public et / ou de réseau de signalisation lumineuse.

SAINT-LOUIS Agglomération a donc proposé à ses communes membres de mettre en place un groupement de commandes en application de L.2113-6 du Code de la commande publique, afin de se mettre en conformité avec la réglementation et dans un souci de rationalisation des procédures de passation

SAINT-LOUIS Agglomération, coordonnateur du groupement de commandes organisera l'ensemble des opérations nécessaires à la satisfaction du besoin, en se chargeant de la passation de l'accord-cadre à bons de commande, de sa signature, de sa notification à l'entreprise retenue, et de l'émission des bons de commande pour le compte des communes membres, conformément aux règles applicables aux marchés publics.

Chaque membre du groupement de commandes s'assurera quant à lui de la bonne exécution de l'accord-cadre pour la partie qui le concerne, ainsi que du paiement des prestations admises.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes sont formalisées dans le projet de convention constitutive du groupement jointe à la présente délibération.

Au cas où le marché à conclure relèverait des marchés formalisés, la Commission d' Appel d'Offres du groupement de commandes sera celle de SAINT-LOUIS Agglomération, coordonnateur du groupement.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'adhérer au groupement de commandes mis en place entre SAINT-LOUIS Agglomération et les communes membres intéressées pour la réalisation de levés géoréférencés des réseaux d'éclairage public, des réseaux d'éclairage public et des réseaux de signalisation lumineuse de compétence communale et communautaire,
- d'accepter la désignation de SAINT-LOUIS Agglomération comme coordonnateur du groupement de commandes,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

POINT 4 – ECOLE : ACTION EN JUSTICE

A la suite des nombreux soucis d'infiltrations d'eau par le toit de la nouvelle école (sinistres en 2012, 2018 et 2021), l'assureur de la commune conseille d'engager une procédure contre l'entreprise Schoenenberger, qui était engagée avec la commune pour la réalisation du lot de mise en place du toit et de l'étanchéité.

Les frais d'avocat seront pris en charge par l'assureur, et un huissier se rendra sur place très prochainement pour constater les désordres.

Après avoir entendu les explications du Maire et après délibération, le Conseil Municipal charge le Maire d'engager une procédure devant le Tribunal Administratif contre l'entreprise Schoenenberger.

Le Maire est donc autorisé à ester en justice afin de défendre les intérêts communaux, et à signer tous les documents nécessaires.

POINT 5 - DIVERS

5.1 Décision modificative n° 1/2021

Après avoir entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'ajouter la somme de 5 391,73 € au compte 1068 (investissement, recettes) et la somme de 5 391,73 € au compte 020 (investissement, dépenses) dans le budget primitif 2021.

5.2 Ecole primaire

5.2.1 Store pour la 3^{ème} classe

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il sera nécessaire de prévoir des stores occultants dans la 3^{ème} salle de classe de l'école primaire. Ils seront mis en place par le service technique d'ici à la rentrée scolaire de septembre 2021.

5.2.2 Mise en peinture des luminaires à l'école

Le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en peinture les potelets d'éclairage le long de l'école. Il s'agirait de choisir des couleurs attrayantes pour égayer l'entrée de l'école. La proposition est acceptée, le Maire s'en chargera avec le service technique.

5.3 Comptes-rendus des réunions Maire/Adjoints

Mme Pina demande s'il serait possible de recevoir à nouveau les comptes-rendus de réunions du Maire et des Adjoints du lundi. Mme Guerra s'en chargera.

Séance levée à 20 h 45

Le Maire :
Roger ZINNIGER

Tableau des signatures pour l'approbation du compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ZAESSINGUE - Séance du 31 mai 2021

- 1 - Adoption du compte-rendu de la séance du 12 avril 2021
- 2 - Taxe d'aménagement
- 3 - SLA : constitution d'un groupement de commande pour la réalisation de levés géoréférencés des réseaux d'éclairage public
- 4- Ecole : action en justice
- 5 - Divers
 - DM 1 /2021
 - Ecole
 - Comptes-rendus des réunions Maire/Adjoints

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
Roger ZINNIGER	Maire		
Jean-Marc FREY	1 ^{er} Adjoint		
Pascal NAAS	2 ^{ème} Adjoint		
Laurence GUERRA	3 ^{ème} Adjoint		
Philippe NAAS	Conseiller		
Béatrice PINA	Conseillère		
Thierry KIEN	Conseiller		
Noémie WINDENBERGER	Conseillère		
Nathalie BREI	Conseillère		
Valérie KELLER	Conseillère		
Emmanuel WILHELM	Conseiller		

